



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012

<u>Date de la convocation</u>	
14/09/2012	
<u>Date d'affichage de la convocation</u>	
14/09/2012	
<u>Date d'affichage du C.R.</u>	
09/10/2012	
<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice	22
Quorum :	12
Présents :	20
Procurations :	2
Votants :	22

Le lundi 24 septembre 2012 à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous sa présidence.

Étaient présents : M. DELIVET, Maire, Mme ISABEL avec procuration de Mme TRIBOUILLARD, Mme BUTEUX, MM. OLIVIER, RENOUF, MARTIN avec pouvoir de M. BOULLIN, Mme ASSIRATI, MM. CAUVIN, CHOQUET, COMBE, DELAMARRE, Mme DERETTE, M. DUFOUR, Mmes DUPONT, LABORY, LECERF, M. LE MESLE, Mmes MAIGRET, NATIVELLE, M. OUIN.

Absents excusés : M. BOULLIN, Mme TRIBOUILLARD.

Secrétaire de séance : M. OUIN.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2012, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

ADJONCTION DE SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

1. Taxe sur la consommation finale d'électricité.
2. Délégation du Conseil municipal pour ester en justice dans le cadre de l'affaire SCI CARONA - GOMEZ
3. Etude d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie » de l'association Ela (Association européenne contre les leucodystrophies).

RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

Monsieur le Maire remercie Monsieur Xavier PICHON, Président de la Communauté de Communes « Val ès dunes » d'être présent pour effectuer une présentation du rapport d'activités 2011 de cet établissement public au Conseil municipal qui en prend acte.

DELIBERATION N°39 - REMPLACEMENT D'UN ADJOINT AU MAIRE

A la suite de la disparition d'un adjoint au maire, il est proposé au Conseil de délibérer sur le remplacement de ce poste.

Après discussion, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION N°40 - MODIFICATION DU TABLEAU DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'ordre du tableau des adjoints de la façon suivante :

- Le troisième adjoint au maire passe au rang de deuxième adjoint au maire.
- Le quatrième adjoint au maire passe au rang de troisième adjoint au maire.
- Le cinquième adjoint au maire passe au rang de quatrième adjoint au maire.
- Le sixième adjoint au maire passe au rang de cinquième adjoint au maire.

DELIBERATION N°41 - ELECTION D'UN SIXIEME ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il propose de procéder à l'élection du 6^{ème} adjoint selon les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes de moins de 3.500 habitants, art .L 2121- 7 et 2122- 8 (dispositions applicables en 2008 ; le mandat actuel étant régi par celles-ci).

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU SIXIEME ADJOINT AU MAIRE

L'an deux mille douze, à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et 2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil municipal d'Argences.

Etaient présents :

ASSIRATI Lydie	DERETTE Fabienne	MARTIN Richard
BOULLIN Cédric	DUFOUR Bernard	NATIVELE Jocelyne
BUTEUX Martine	DUPONT Sandrine	OLIVIER Jean-Pierre
CAUVIN Claude	ISABEL Marie Françoise	OUIIN Jacques-Yves
CHOQUET Amand	LABORY Evelyne	RENOUF Patrice
COMBE Michel	LECERF Anne-Marie	TRIBOUILLARD Brigitte
DELAMARRE Guy	LE MESLE Michel	
DELIVET Dominique	MAIGRET Lydie	

Sous la présidence de Monsieur DELIVET, Maire, le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection du sixième adjoint selon les modalités des articles. L 2122-4, 2122-7 et 2122-7-1 du CGCT.

M. Bernard DUFOUR a été désigné secrétaire par le Conseil municipal.

Constitution du bureau : Mme Lydie ASSIRATI et Mme Fabienne DERETTE ont été désignées assesseurs par le Conseil municipal.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe, le président a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même celle-ci dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de votes. Les bulletins et les enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code du code électoral ont été sans exception signés par les

membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion dans une enveloppe close jointe au procès verbal portant l'inscription du scrutin.

Résultat du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants :22
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d) Nombre de suffrages exprimés :19
- e) Majorité absolue :10

	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
CHOQUET Amand	18	dix-huit
COMBE Michel	1	un

Proclamation de l'élection :

M. Amand CHOQUET a été proclamé sixième adjoint au Maire

Clôture du procès-verbal

Le présent procès verbal dressé et clos le lundi 24 septembre 2012 à vingt et une heures 40 minutes en double exemplaires a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé et le secrétaire, les assesseurs,

Le Secrétaire,
Bernard DUFOUR

Les Assesseurs,
Lydie ASSIRATI et Fabienne DERETTE

DELIBERATION N°42 - REGIME INDEMNITAIRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Après cette élection, il convient de définir le montant des indemnités des adjoints au Maire.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de fixer ces indemnités de la façon suivante :

- 16,5 % de l'indice brut 1015 pour les cinq premiers adjoints dont les délégations suivent.
- 6 % de l'indice brut 1015 pour le sixième adjoint dont les délégations suivent.
- 6 % de l'indice brut 1015 pour le conseiller délégué dont les délégations suivent.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget.

Rappel :

1 - Les indemnités sont versées en fonction des délégations du Maire aux Adjointes et au Conseiller délégué ; Monsieur le Maire propose les délégations suivantes aux adjoints:

Premier Adjoint : Finances, Personnel, Relations avec l'Intercommunalité, Sécurité des Bâtiments, Accessibilité aux Personnes Handicapées, Habitabilité.

Deuxième Adjoint : Affaires Sociales, Logement, Jeunes et Aînés, Actions Educatives.

Troisième Adjoint : Cadre et Qualité de Vie, Environnement, Sécurité Routière et relations avec les Commerçants Sédentaires.

Quatrième Adjoint : Fêtes, Animations et Vie Associative et Sportive.

Cinquième Adjoint : Affaires Culturelles, Communication et relations avec les commerçants du marché.

Sixième Adjoint : Travaux communaux, Services Techniques, Voirie.

2 - Monsieur le Maire va déléguer des compétences à un **Conseiller délégué** en matière d'urbanisme et de suivi de création de lotissements. Il annonce ainsi qu'il va prendre un arrêté de délégation nommant M. Michel COMBE, Conseiller délégué en charge de ces compétences.

3 - Tous les adjoints ont également délégation pour signer les pièces comptables (bordereaux de mandats et titres).

4 - Le Premier Adjoint, a également délégation en l'absence du Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont ouverts au budget » (Cette délégation s'appliquera au budget de la commune ainsi qu'aux budgets annexes), ainsi que pour signer tous les actes notariés et autres, les contrats et les emprunts.

Après débat, le Conseil approuve toutes ces propositions à l'unanimité.

DELIBERATION N°43 - TRAVAUX DE TOITURE DU CENTRE SOCIO CULTUREL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de nombreux problèmes d'inondations liés à l'écoulement des eaux pluviales mais aussi à la vétusté du toit, il est nécessaire d'entreprendre de gros travaux de réparation.

Après avis favorables des commissions des finances et des travaux, il est proposé de refaire la toiture du forum et les évacuations d'eau pluviale (cafétéria, forum, couloir et cuisine). Le montant de ces travaux est estimé à environ 100.000 € (à inscrire à l'article 21312 opération 9190 fonction 33).

Après débat, le Conseil approuve ces propositions à l'unanimité.

DELIBERATION N°44 - DECISION MODIFICATIVE N°3/2012

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après avis des commissions de finances et de travaux, il est proposé :

- L'achat d'un marteau piqueur neuf (2.050 €) pour les Services Techniques (à inscrire à l'article 2188 opération 9139 fonction 020).
- L'aménagement d'un local extérieur situé à l'entrée de la Mairie (3.550 € à inscrire à l'article 21312 opération 9186 fonction 020).
- Les travaux de toiture du forum et des évacuations des eaux pluviales (cafétéria, forum, couloir et cuisine). Le montant de ces travaux est estimé à environ 100.000 € (à inscrire à l'article 21312 opération 9190 fonction 33).
- L'acquisition de 8 conteneurs de tri sélectif de 750 litres destinés au marché hebdomadaire (2.000 € à inscrire à l'article 2188 opération 9216 fonction 822).

Afin de financer ces opérations, un transfert de crédits de 107.600 € sera effectué sur le compte 60632 (Petit équipement) pour alimenter le compte 023 de prélèvement de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	0 €
Article 60632 fonction 020 (Petit équipement)	-107.600 €
Article 023 fonction 01 (Prélèvement)	+107.600 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	+107.600 €
Article 2188 opération 9139 fonction 020 (Acquisition marteau piqueur)	+2.050 €
Article 21312 opération 9186 fonction 020 (Porte local extérieur mairie)	+3.550 €
Article 21312 opération 9190 fonction 33 (Toiture CSC)	+100.000 €
Article 2188 opération 9216 fonction 822 (Conteneurs tri sélectif pour le marché)	+2.000 €
RECETTES	+107.600 €
Article 021 (o) fonction 021 (Prélèvement sur la section de fonctionnement)	+107.600 €

Après débat, le Conseil approuve ces propositions à l'unanimité.

DELIBERATION N°45 - ETUDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'ESA TIR A L'ARC, LE JUDO-CLUB et L'ASSOCIATION ELA – OPERATION « Mets tes baskets et bats la maladie ».

L'ESA TIR A L'ARC et le JUDO CLUB d'Argences ont sollicité des subventions exceptionnelles ; la première association au titre de déplacement pour le championnat de France et la seconde pour une aide ponctuelle de Trésorerie. Après avis favorable de la Commission des Finances, il est proposé au Conseil municipal d'accorder respectivement 150 € et 3.000 € à ces clubs.

Le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Le collègue Jean CASTEL organise un cross interclasses avant les vacances de la Toussaint en y associant cette année une opération : « Mets tes baskets et bats la maladie » au profit de l'association ELA (association européenne contre les leucodystrophies). Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la commune soutienne ce projet en attribuant une subvention. Le Conseil municipal admet le principe. Il est proposé une participation de 300 €.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

DELIBERATION N°46 – TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE POUR 2013

M. le Maire expose les dispositions des articles L 2333-2 et suivants (L.3333-2 et suivants et L 5212-24 L 5212-26) du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une recette de fonctionnement (art. 7351) est versée par les distributeurs d'énergie électrique tous les ans à la commune au titre de la taxe d'électricité. Cette taxe est basée sur les consommations électriques des particuliers et des professionnels relevées sur le territoire de la commune. Monsieur le Maire précise à l'Assemblée, qu'à l'échelon départemental, le SDEC perçoit cette recette pour la majorité des communes du Calvados. Pour l'exercice 2012, une délibération du Conseil municipal d'ARGENCES avait fixé le coefficient dans la limite supérieure du coefficient multiplicateur actualisé.

Pour une prise en compte au 1^{er} janvier 2013 du nouveau coefficient, le Conseil municipal doit se prononcer, avant le 1^{er} octobre 2012, afin de fixer ce coefficient multiplicateur de la taxe départementale applicable en 2013.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à compter du 1^{er} janvier 2013, le coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe sur la consommation finale de l'électricité dans la limite supérieure du coefficient multiplicateur actualisé.

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L 2333-2 à l 2333-5 du code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L 3333-2 à l 2333-3-3 du code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L 5212-24 à l 5212-26 du code Général des Collectivités territoriales,

Vu, l'arrêté du 3 août 2012 du Ministre de l'Economie et des Finances fixant les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : Pour l'année 2013, le coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe sur la consommation finale de l'électricité sera fixé dans la limite supérieure du coefficient multiplicateur actualisé soit pour 2013 : **8,28**. (rappel en 2012 il était de 8,12).

Article 2 : Le coefficient fixé à l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune d'ARGENCES.

DELIBERATION N°47 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE – AFFAIRE SCI CARONA-GOMEZ

La Commune d'Argences devant effectuer une procédure à l'encontre de la SCI CARONA-GOMEZ devant une juridiction civile, monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord pour ester en justice dans cette affaire et défendre au mieux les intérêts de la Commune. Un avocat est commis dans le cadre de ce dossier.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

ETUDE DU DEPLACEMENT DU CENTRE DE SECOURS D'ARGENCES.

Monsieur DELIVET rend compte de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur Jean-Léonce DUPONT, Président du Conseil général du Calvados, et Monsieur GUERIN, Vice-président du Conseil général, chargé entre autres, des questions relatives aux constructions immobilières du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Monsieur DELIVET était accompagné de Madame ISABEL, 1^{er} adjoint au maire. Lors de cette entrevue, il a été évoqué l'hypothèse d'une mutation du Centre de Secours d'Argences vers l'ouest de la zone artisanale.

En effet, l'implantation actuelle, au fond d'un lotissement avec des accès étroits et difficiles, est un facteur d'insécurité pour les riverains. De plus, les temps mis par les secours pour se rendre vers les lieux d'interventions s'en trouvent augmentés. Il semble opportun de réfléchir au déplacement du centre de secours qui pourrait se trouver ainsi intégrer dans un projet d'ensemble d'aménagement d'une extension future de la zone d'activité actuelle.

Le Conseil général étudie la faisabilité de ce dossier et tiendra informé Monsieur le Maire de la suite qui sera réservée à cette question.

POLE DE SANTE.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'une réunion concernant le projet d'un pôle de santé se tiendra en Mairie d'Argences le mardi 16 octobre 2012 à 20 heures 30 avec les professionnels de santé et les maires de la Communauté de communes « Val ès dunes ». Le débat sera animé par le Docteur LEVENEUR, Président de l'Union Régionale des Médecins Libéraux.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASE

Monsieur DELIVET fait part de l'avancée de la pré-étude de la construction du futur gymnase à Argences. L'enveloppe du projet (voirie et parc de stationnement compris) avoisinerait les 2 000 000 d'euros HT. Il fait part des subventions qui pourraient être sollicitées tant au niveau du Département que de l'Etat.

PROJET DE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire évoque l'avant projet d'un futur restaurant scolaire qui avoisinerait les 500 000 € HT. Cet équipement permettrait d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions. Une subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux pourrait être sollicitée.

TRAVAUX RUE DE LA GARE – SEQUENCE COMMERCIALE

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis concernant ce marché. Une analyse des plis est en cours avec des demandes de précisions aux divers concurrents.

MARCHE D'ASSURANCES

Monsieur DELIVET rappelle à l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis du futur marché d'assurances qui devra intervenir à compter du 1^{er} janvier 2013 et ce pour 5 ans ; les analyses des offres sont en cours.

REMERCIEMENTS

L'Association des Médaillés Militaires, la FNACA et les Donneurs de sang remercient le Conseil municipal pour l'attribution d'une subvention en 2012.

RENTREE SCOLAIRE

Madame BUTEUX, Maire-adjoint chargée des affaires scolaires, informe le Conseil municipal que la rentrée scolaire 2012-2013 s'est effectuée sans souci. Elle indique également que les effectifs de la cantine et de la garderie sont importants. La garderie désormais ouvre à 7 heures depuis la rentrée à la demande des parents. Quant au service d'étude surveillée, celui-ci donne toute satisfaction.

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX AU DOMAINE DE DECAUVILLE

Madame BUTEUX, Maire-adjoint chargée du logement informe le Conseil municipal que les attributions des appartements des immeubles du Décauville ont été effectuées.

Ces logements seront livrés le 24 janvier 2012, les travaux n'étant pas encore totalement terminés.

OUVERTURE D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'une Maison d'Assistants Maternels va s'ouvrir le 1^{er} octobre 2012 à Argences.

DECHETS MENAGERS

Monsieur DELIVET informe le Conseil que des problèmes de stockage de déchets ménagers sont rencontrés à l'angle de la rue de Croissanville, rue du Moulin à côté de la mairie, ainsi que sur le parc de stationnement derrière la Poste ; l'ambassadeur du SMEOM va rencontrer les riverains pour cerner davantage le problème et ainsi proposer des solutions.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur DUFOUR indique qu'il a rencontré quelques administrés mécontents de la suppression de l'éclairage public entre minuit trente et cinq heures trente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50.

Le présent compte rendu contient 9 délibérations numérotées de 39 à 47.

NOMS et Prénoms des élus ayant participé au vote	POUVOIRS A	SIGNATURES
ASSIRATI Lydie		
BOULLIN Cédric	Richard MARTIN	
BUTEUX Martine		
CAUVIN Claude		
CHOQUET Amand		
COMBE Michel		

DELAMARRE Guy		
DELIVET Dominique		
DERETTE Fabienne		
DUFOUR Bernard		
DUPONT Sandrine		
ISABEL Marie Françoise		
LABORY Evelyne		
LECERF Anne-Marie		
LE MESLE Michel		
MAIGRET Lydie		
MARTIN Richard		
NATIVELE Jocelyne		
OLIVIER Jean-Pierre		
OUIIN Jacques-Yves		
RENOUF Patrice		
TRIBOUILLARD Brigitte	Marie-Françoise ISABEL	

Jacques-Yves OUIIN
Secrétaire de séance

Dominique DELIVET,
Maire